

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE6^{ème} séance de l'année 2017

Vendredi 17 novembre 2017

DÉLIBÉRATION N°2017.11.06/465

Approbation de la tarification exceptionnelle
des stands et des emplacements
hors stands pour « Jou a Tradisyon »

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 17 novembre, à 09 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est réuni au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de Monsieur Jacques BANGOU, 1^{er} Vice-Président, le Président, Monsieur Eric JALTON, étant empêché, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation datée du 7 novembre 2017.

Présents : 26		
Vice-Présidents		
M. Jacques	BANGOU	1 ^{er} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPIONN	6 ^{ème} Vice-Présidente
M. Georges	BRENT	8 ^{ème} Vice-Président
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Président
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Josiane	GATIBELZA	
Mme Corinne	PETRO	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS	
M. Georges	BERGINA	
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANNO	
M. Audry	CORNANO	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
M. José	GUIOLET	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
Mme Solange	LEBLANC	
M. Maurice	LORQUIN	
M. Alix	NABAJOTH	
Mme Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE	
Mme Ketty	WALPO	
Mme Nadège	THEOPHILE	
M. Denis	BERNADOTTE	
M. William	SURDIN	

Excusés représentés : 3Autres Conseillers Communautaires :

Mme Juliana FENGAROL
Procuration à Mme Suzelle SEVILLE
M. Jocelyn LEREMON
Procuration à Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAS
M. Jean-Charles SAGET
Procuration à M. José GUIOLET

Excusés non représentés : 13Le Président :

M. Eric JALTON

Vice-Présidents :

Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE (4^{ème} Vice-Présidente)
Mme Murielle JABES (7^{ème} Vice-Présidente)
Mme Maguy CELIGNY (9^{ème} Vice-Présidente)
Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (13^{ème} Vice-Présidente)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

M. Fabert MICHELY
Mme Marie-Camille MOUNIEN
Mme Lyliane PIQUION
Mme Alberta ALBERI
M. Max CELIGNY
M. Justin DESSOUT
M. Michel RINÇON
Mme Francesca FAITHFUL

Absents : 8Vice-Présidents :

MM. Dominique BIRAS (11^{ème} Vice-Président)
M. Pierre THICOT (15^{ème} Vice-Président)

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Lise Claude AZEDE
M. Jean-Luc CELIGNY
M. Chazy CIRANY
M. Harry DURIMEL
M. Daniel MARSIN
M. Patrick SELLIN

COURRIER ARRIVÉ LE

28 NOV. 2017

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Suzelle SEVILLE*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales;
- VU** la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
- VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de l'EPCI;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA du 29 novembre 2012 portant extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU** l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DICTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU** la délibération n°10.12.09/118 du Conseil communautaire de CAP Excellence en date du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU** la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU** la délibération n°2016.11.11/352 du Conseil Communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU** la délibération n°2016.11.11/353 du Conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant la définition de l'intérêt communautaire de la communauté d'Agglomération CAP Excellence de la politique locale du commerce ;
- VU** la délibération n°2017.09.05/459 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2017 portant modification de la délibération n°2014.04.01/29 du Conseil communautaire du 23 avril 2014 portant délégation de certaines attributions du Conseil Communautaire au Président ;
- VU** l'avis des commissions communautaires développement économique, tourisme et programme locale d'insertion par l'économie, réunies en formation mixte le 24 octobre 2016 et l'avis de la commission communautaire transfert de compétences, réunie le 25 octobre 2016 ;

Considérant le rapport du Président ;

Considérant le transfert de compétences entre les villes membres et la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

Et compte tenu des enjeux liés à cette manifestation, l'engagement pour la tarification qui sera appliquée par CAP Excellence porterait sur les sommes suivantes, à titre exceptionnel, pour l'exercice 2017 :

Stands et emplacements		
Dimensions	M ²	Tarifs
4.25x2.5	10.63 M ²	30.00€
2.5x5	12.50 M ²	37.50€
4.25x5	21.25 M ²	67.50€
5X5	25 M ²	75.00€
Emplacement hors stands		75.00€

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;

ARTICLE 1- La manifestation culturelle « *Jou a Tradisyon 2017* » se tiendra le dimanche 17 décembre 2017 de 7 heures 00 à 21 heures 00, au Parc d'Activités Economiques de Jarry Baie-Mahault.

ARTICLE 2- D'accepter les modalités de tarification exceptionnelle au titre de l'exercice 2017 énoncées ci-dessus ; réglable en espèce ou carte bancaire.

ARTICLE 3- Le régisseur titulaire de la régie recettes et avances des manifestations diverses de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, sera chargé de percevoir les sommes versées dans les conditions prévues dans son arrêté de désignation.

En cas d'absence, cette fonction sera dévolue au régisseur suppléant dans les conditions prévues dans son arrêté de désignation.

ARTICLE 4- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 5 - Le Président, le Directeur Général et le Comptable public du centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-À-Pitre, à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, aux régisseurs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le Représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, soit d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de la Guadeloupe.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 28 NOV. 2017

Po Le Président empêché

Le Président de séance

1^{er} Vice-Président


Jacques BANGOU

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 28 NOV. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, le 28 NOV. 2017
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 28 NOV. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 28 NOV. 2017
- Délibération transmise aux régisseurs, le 28 NOV. 2017
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 28 NOV. 2017